



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction des Actions Interministérielles  
et du Développement Durable

Bureau des Politiques Territoriales  
et Du Développement Durable

Arrêté Préfectoral n° 06 DAIDD 1 IC 220  
portant attribution d'un nouveau numéro d'agrément à  
la société BIG BENNES, située à Soignolles-en-Brie  
(77111), pour la dépollution et le démontage de  
véhicules hors d'usage

Le préfet de Seine-et-Marne,  
Officier de la Légion d'honneur.

VU le code de l'environnement, et notamment les titres I et IV de son livre V ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées, et notamment les articles 18 et 43 -2 ;

VU le décret n° 2003-727 du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif à la construction des véhicules et à l'élimination des véhicules hors d'usage, et notamment ses articles 9 et 11 ;

VU l'arrêté ministériel du 19 janvier 2005 relatif aux déclarations annuelles des producteurs de véhicules, des broyeurs agréés et des démolisseurs agréés des véhicules hors d'usage ;

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage de véhicules hors d'usage ;

VU la circulaire ministérielle DPPR 050677 du 17 juin 2005 de Mme la Ministre de l'écologie et du développement durable, relative à l'agrément des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage ;

VU l'arrêté préfectoral n° 05 DAIDD IC 064 du 22 novembre 2005 portant agrément pour l'exploitation des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage par la société BIG BENNES ;

VU la circulaire ministérielle 060040 du 13 janvier 2006 de Mme la Ministre de l'écologie et du développement durable relative à la publication de la liste des installations agréées de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage, et à la normalisation des numéros d'agrément des professionnels concernés ;

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer à chaque opérateur agréé un numéro d'agrément normalisé afin de faciliter son identification ;

CONSIDERANT que la Société BIG BENNES a été agréée pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage avant la parution de la circulaire du 13 janvier 2006 portant normalisation des numéros d'agrément ;

CONSIDERANT, toutefois, que la Société BIG BENNES agréée par arrêté préfectoral du 22 novembre 2005 sous le n° 05 DAIDD – VHU 01 doit disposer d'un numéro d'agrément normalisé ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général ;

## ARRETE

Article 1er : Le numéro d'agrément de la société BIG BENNES, dont le siège social est situé lieudit « Le Mont Saint-Sébastien à Soignolles-en-Brie (77111), pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage est : **PR 77 00010 D.**

Article 2 : L'exploitant est tenu d'afficher de façon visible, à l'entrée de son installation, son numéro d'agrément ainsi que la date de fin de validité de celui-ci, soit le 22 novembre 2011.

Article 3 :

- le Secrétaire Général de la Préfecture,
- le Maire de Soignolles-en-Brie,
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France à Paris,
- le Chef de Groupe de Subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France à Savigny le Temple,

**Sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à la société BIG BENNES, sous pli recommandé avec avis de réception.**

Fait à Melun, le 11 octobre 2006

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé : Francis VUIBERT

**POUR AMPLIATION**  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef de Bureau

Brigitte CAMUS

DESTINATAIRES :

- Exploitant,
- Mme le Maire de Soignolles en Brie,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi, Inspecteur du travail
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- SIDPC,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France à Paris,
- M le Chef de groupe de subdivisions de la direction régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France - Savigny